

VILLE D'ÉPERNON

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2018 à 20h30
SALLE DES TOURELLES

COMPTE-RENDU

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

DATE DE LA CONVOCATION 10/04/2018	L'an deux mille dix-huit, le 16 avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS :	<u>Étaient présents :</u>
En exercice <input type="text" value="29"/>	Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrine, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Éric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.
Présents <input type="text" value="25"/>	Absent Excusé : BLANCHARD Flavien.
Pouvoirs <input type="text" value="0"/>	Absents : CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud.
Votants <input type="text" value="25"/>	Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA ???
	<u>ORDRE DU JOUR</u>
	<u>I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU</u>
	<u>II – FINANCES 2018</u> 2.1 – Demandes de subventions FDI 2.2 – Médiathèque : demande de subvention auprès de la DRAC 2.3 – Subventions aux associations 2.4 – Fixation des taux des impositions directes locales 2.5 – Admission en créances éteintes 2.6 – Autorisation de programme et de crédits de paiements – Exercice 2018 2.7 – Révision des tarifs Prairiales 2018-2019
	<u>III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</u>

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur R. HAMARD souhaite une précision quant à la phrase : « Madame le Maire explique qu'en cas de souci, les administrés doivent appeler les pompiers. Elle propose de l'appeler elle-même ». Il demande qui appeler ?

Madame le Maire répond que les administrés doivent l'appeler, s'il y a un souci.

À l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil municipal du mois de mars est approuvé.

II – FINANCES 2018

2.1 – Demande de subventions au titre du FDI 2018 : Rapporteur D. BOMMER

Madame D. BOMMER, Adjointe aux Finances, présente les dossiers. Elle rappelle que le montant maximum de la subvention est 30 % plafonné à 100 000 € par opération.

FDI 2018	Montant estimé des travaux TTC	Montant estimé des travaux H.T.	Taux maximum	Montant subvention sollicité	
CREATION ET RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS					
Equipements publics					
Changement des blocs de secours à la Mairie	4 212,00 €	3 510,00 €	30% plafonné à 100 000 € par opération	1 053,00 €	
Clôture du Centre Technique Municipal	6 854,40 €	5 712,00 €		1 713,60 €	
Création d'une séparation bureau des cartes d'identités et passeports	8 892,00 €	7 410,00 €		2 223,00 €	
Remplacement des volets maison du Cadran Solaire	13 212,70 €	11 010,58 €		3 303,17 €	
Remise en état des espaces verts salle Savonnière	6 627,60 €	5 523,00 €		1 656,90 €	
Réfection de la toiture terrasse de la maternelle Billardièrre	78 576,86 €	65 480,72 €		19 644,22 €	
Equipements sportifs					
Remise en état des gouttières au complexe sportif	5 988,28 €	4 990,23 €		1 497,07 €	
Remplacement des douches vestiaires foot au complexe sportif	22 386,41 €	18 655,34 €		5 596,60 €	
Clôture parking du complexe sportif	5 544,00 €	4 620,00 €		1 386,00 €	
Parcours de santé	29 984,74 €	24 987,28 €	7 496,18 €		
Rénovation des terrains de tennis extérieurs en résine	19 781,66 €	16 484,72 €	4 945,42 €		
Réhabilitation de l'éclairage salle n°3 au complexe sportif	23 408,64 €	19 507,20 €	5 852,16 €		
VOIRIE SECURITE					
Travaux de voirie					
Maîtrise d'œuvre Place Aristide Briand	8 013,60 €	6 678,00 €	30 % plafonné à 100 000 €	2 003,40 €	
URBANISME ET CADRE DE VIE					
Patrimoine rural non protégé					
Remplacement des fenêtres au Presbytère	29 000,14 €	24 166,78 €	30 % plafonné à 100 000 € par opération	7 250,03 €	
Amélioration du cadre de vie					
Réfection du mur écroulé au Forum	21 672,00 €	18 060,00 €		5 418,00 €	
TOTAUX	284 155,02 €	236 795,85 €		71 038,76 €	

Ce sont des montants complémentaires à ceux passés le mois dernier puisqu'il y avait d'autres travaux éligibles.

Monsieur STECK demande s'il s'agit bien du remplacement de toutes les fenêtres du Presbytère. Il y a trois niveaux et plusieurs fenêtres. Il avait été question de ne remplacer qu'une partie d'entre elles. Cela risque de coûter plus cher ce n'est pas une réalisation d'ensemble.

S'agissant de la séparation du bureau cartes d'identité, passeports, Monsieur R. HAMARD demande quelle est la matière utilisée pour ce prix, de 9 000 €.

Madame le Maire répond que c'est une matière phonique. Il y a une cloison avec une porte coulissante pour isoler le local, de façon à préserver la confidentialité.

Monsieur R. HAMARD ajoute qu'il lui semblait, en effet, que pour une simple cloison, le coût était élevé.

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents sur la sollicitation de demande de subventions au titre du FDI 2018.

2.2 – Demande de subventions auprès de la DRAC : Rapporteur L. QUAGLIARELLA

La commune peut bénéficier d'une subvention de la DRAC à hauteur de 45 % pour l'informatisation et le 1^{er} fonctionnement de la médiathèque.

L'estimation s'élève à la somme de 29 525 €, la commune pourrait prétendre à une subvention de 13 286,25 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Informatisation et 1er Equipement	29 525,00 €	SUBVENTION DRAC 45 %	13 286,25 €
		Autofinancement 55 %	16 238,75 €
TOTAL	29 525,00 €	TOTAL	29 525,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à :

- APPROUVER le plan de financement
- et AUTORISER Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles, à hauteur de 45 %.

Monsieur B. ESTAMPE explique que son groupe n'a pas changé d'avis sur la Médiathèque, ils sont toujours contre. Pour autant, ils voteront la demande de subvention, mais cela ne veut pas dire qu'ils valident le projet.

Monsieur R. STECK demande des précisions sur le chiffrage des 29 000 €. De quoi s'agit-il ?

Madame QUAGLIARELLA explique que de longues discussions ont eu lieu avec Martine TAILLEBOIS et les personnes spécialisées dans le numérique à la BDEL (réseau des bibliothèques d'Eure-et-Loir), pour estimer quels étaient réellement les besoins qui sont adaptés à une population jeune ou moins jeune. Il y a donc des besoins d'ordinateurs, mais aussi de liseuses, de tablettes. Les besoins portent aussi sur ce qui est en lien avec la musique, les jeux vidéo ; il y a beaucoup d'animations faites dans les différentes médiathèques aujourd'hui. Cela concerne également le premier fonctionnement lequel peut sembler vague de prime abord, mais il s'agit, en fait, des acquisitions en matière de livres.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents sur la demande de subventions auprès de la DRAC.

2.3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Secteur d'Activité Éducation jeunesse : Rapporteur B. BONVIN

Les propositions ont été examinées en Commission vie culturelle le 21 mars dernier.

N° de Dossier	Associations	DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 04	PARENTS D'ÉLÈVE PEEP	560 €
N° 05	PARENTS D'ÉLÈVE FCPE	560 €
N° 39	COOPÉRATIVE PRIMAIRE L. DROUET + Transport	9 000 €
N° 41	COOPÉRATIVE PRIMAIRE BILLARDIÈRE + Transport	4 000 €
N° 42	COOPÉRATIVE MATERNELLE BILLARDIÈRE + Transport	4 000 €
	SOUS TOTAUX	18 120 €

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi de subventions municipales d'un montant de **18 120 €**.

Secteur d'activité Environnement-Sécurité : Rapporteur Claudine BROUSSEAU

N° de Dossier	Associations	DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 06	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 500 €
N° 07	PRÉVENTION ROUTIÈRE	1 250 €
N° 18	AVIEL	300 €
	SOUS TOTAUX	5 050 €

Madame BROUSSEAU précise pour l'AVIEL qui demandait 450 € a des produits financiers importants et que d'autres associations ont des besoins.

Monsieur B. ESTAMPE demande si s'agissant des produits financiers, il est bien question de réserves.

Madame BROUSSEAU confirme.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi de subventions municipales d'un montant de **5 050 €**.

Secteur d'Activité Action Sociale : Rapporteur F. BELHOMME

Les propositions ont été examinées en Commission action sociale logement le 22 mars dernier.

N° de Dossier	Associations	DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 08	POINT REFUGE	1 330 €
--	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	30 000 €
N° 09	SECOURS CATHOLIQUE	1 650 €
N° 11	ACTION EMPLOI	en attente
N° 10	SERVICES FAMILLES	en attente
N° 12	AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)	800 €
N° 14	UNION FRANÇAISE POUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE	refus
N° 17	SOINS INFIRMIERS AIDE À DOMICILE	240 €
N° 19	CENTRE DE SOINS DU PRIEURÉ	2 300 €
N° 24	BONS AMIS	2 200 €
N° 48	ACCUEIL ET DIALOGUE	Décision reportée €

N° 56	FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN	1 100 €
N° 60	LES PARALYSES DE FRANCE	100 €
N° 65	LES BLOUSES ROSES	refus
TOTAUX		39 720 €

Monsieur BELHOMME explique que l'Union Française pour la santé Bucco-Dentaire qui demande 427 € essuie un refus de la part de la Commission car cela fait plus de trois ans qu'ils ne viennent pas dans les écoles. De plus, les parents ont droit au bénéfice du dispositif « M'tes Dents » c'est-à-dire, si besoin, la prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale de soins bucco dentaires, jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le Centre de soins du Prieuré demande 10 000 € au titre d'un véhicule, mais les véhicules ne se déplaçant pas que sur le territoire d'Épernon, il a été considéré que les autres Communes devaient aussi participer. Par conséquent, la proposition est portée à 2 300 €.

130 € sont accordés sur les 260 € sollicités par Accueil et Dialogue, car l'association a une réserve assez importante.

Les Blouses Roses demandent de nouveau, cette année, 500 € mais un refus est proposé compte tenu d'une très bonne réserve.

Monsieur R. HAMARD revient sur l'association Accueil et Dialogue qui semble, en effet, avoir quelques économies. Néanmoins, depuis plusieurs années, l'association demande toujours une somme très faible par rapport à ses dépenses réelles de fonctionnement et ses recettes qui sont sensiblement plus faibles. L'association a, d'ailleurs, reçu des félicitations de la part du Conseil municipal pour son fonctionnement, ce qu'elle mérite amplement. Elle s'adresse à des personnes qui en ont besoin socialement. C'est une association qui fait une demande particulièrement modeste. Son travail est reconnu par tout le monde, il pense que pour une somme aussi faible, un geste de reconnaissance à leur égard serait bienvenu.

Monsieur F. BELHOMME attire l'attention sur le sens du social qui ne renvoie pas exclusivement à une aide pécuniaire. L'association dispose depuis plusieurs années d'une réserve stable.

Madame LARCHER fait valoir que l'association a déplacé 500 € l'année dernière, elle fera de même cette année, elle puise dans ses réserves.

Madame le Maire déclare à Madame LARCHER qu'en tant que Présidente, elle ne peut pas intervenir.

Monsieur BELHOMME ajoute que cette question a été examinée en Commission.

Monsieur R. HAMARD précise que les quelques réserves dont dispose l'association diminuent puisque l'association dépense bien plus que ses recettes : exemple, une assurance qui coûte 300 €, une imprimante, cela coûte 400 €. Or, l'association demande 260 €. C'est une association qui en vaut la peine.

Monsieur BELHOMME répond que cela a été discuté en Commission.

Monsieur R. HAMARD fait observer qu'ils ne sont pas en Commission, mais en Conseil.

Monsieur BELHOMME précise que s'il y avait un projet exceptionnel, la situation pourrait être appréciée sous un autre angle, mais de fait, l'association dispose d'une réserve importante qui n'est pas mobilisée.

Monsieur R. HAMARD répond qu'il n'y a pas besoin de projet exceptionnel, l'association fait des projets toute l'année pour aider les gens.

Monsieur BELHOMME propose à l'Élu de lui donner sa place.

Monsieur R. HAMARD accepte volontiers la proposition ; une autre façon de fonctionner serait peut-être alors possible.

Madame le Maire déclare ne pas remettre du tout en cause le travail de cette association qui par son accompagnement individualisé des personnes dans le besoin réalise un travail remarquable. Elle explique, néanmoins, devoir suivre l'avis de la Commission parce que comme l'a fait justement remarquer Monsieur BELHOMME, il n'est pas possible pour des associations qui ont des réserves importantes de ne pas en tenir compte. Donner des primes reviendrait à traiter les associations de façon inéquitable. Elle suivra donc ce que la Commission demande.

Eu égard à la position très claire exprimée par Madame le Maire, Monsieur B. ESTAMPE demande l'application de cette position à toutes les associations qui disposeraient de réserves ce qui n'est pas le cas, selon lui.

Madame le Maire se montrant dubitative, Monsieur B. ESTAMPE lui demande de ne pas « commencer à faire l'imbécile ».

Madame le Maire lui demande d'être poli.

Monsieur B. ESTAMPE répond être très poli en disant cela. S'il n'était pas poli, il dirait peut-être autre chose. Il ajoute que ce même débat a eu lieu l'année dernière et l'année d'avant.

Madame le Maire se montrant dubitative, il lui suggère de chercher. Etant « *très intelligente* », ajoute-t-il, elle trouvera. Il réitère sa demande de prendre les décisions pour tout le monde. Il se rappelle de Commissions au cours desquelles ce débat sur les réserves de certaines associations a déjà eu lieu. Des collègues s'en souviennent peut-être. Il y avait eu le débat, l'an dernier, sur d'autres associations pour des montants de refus de 100 €.

Madame le Maire ne s'en souvient pas mais acquiesce.

Monsieur B. ESTAMPE ne doute pas de sa très bonne mémoire bien que sélective. Il trouve que ce débat pour 130 € est ridicule. Il rappelle à son collègue, Monsieur François BELHOMME qu'une Commission est un lieu où il y a un débat. La décision qui y est prise n'a aucune valeur juridique ; le lieu de décision étant le Conseil. Il peut donc y avoir, puisque tout le monde n'est pas membre de la Commission, des avis différents, variables, opposés.

La discussion porte sur 130 € alors que, parallèlement, des dépenses sont effectuées pour des tas d'autres choses, sans examiner la teneur du travail. Il ne parle pas ici des associations, il évoque par exemple des dépenses pour des cabinets, etc. Monsieur B. ESTAMPE se dit excédé par ce débat, il renvoie aux comptes-rendus antérieurs, il cite un débat similaire sur une demande des pompiers. Cela lui semble ridicule. Il demande de revoir la copie par rapport à cela. Il réitère une généralisation à toutes les associations de la position prise au regard des réserves qui peuvent être constituées.

Madame le Maire attire l'attention sur les associations qui ont du personnel. Les réserves sont justifiées lorsqu'il y a des salariés. La responsabilité de l'employeur étant engagée.

Monsieur B. ESTAMPE se satisfait de la bonne mémoire de Madame le Maire. Il déplore deux poids, deux mesures ; cela l'excède.

Madame le Maire répond qu'il n'y aura pas deux poids, deux mesures. Elle demande à Monsieur BELHOMME ce qu'il pense de cette affaire et s'il en avait discuté avec l'association concernée.

Monsieur BELHOMME répond avoir appelé la Présidente, ils en ont discuté ensemble et elle a bien compris la raison de la diminution de la subvention.

Monsieur B. ESTAMPE se rappelle, en début de mandat, un débat au sujet d'une association, de mémoire culturelle, à qui il avait été donné une subvention de 1 000 € parce qu'elle avait mal géré ses comptes. Il invite Madame le Maire à ressortir le compte-rendu du Conseil municipal, pour mémoire.

Madame le Maire note la façon personnelle de M. ESTAMPE de présenter les affaires. Quelle suite fut donnée ?

Monsieur B. ESTAMPE ajoute que la majorité a voté pour. Il souhaite juste évoquer ici une association qui gère bien ses comptes et qui a peut-être un peu de réserves parce qu'elle les a obtenues, que quelqu'un les lui a données, qu'elle n'a pas magouillé en disant que ses comptes ne sont pas bons et qu'elle est tranquille, elle aura une subvention ; c'est l'information qui circule.

Madame le Maire demande si une telle information circule vraiment.

Monsieur B. ESTAMPE acquiesce.

Elle demande à Monsieur BELHOMME son avis.

Monsieur BELHOMME répond qu'il maintient la position prise par la Commission. Lors de la Commission, Monsieur STECK était présent, il n'en a pas débattu et il a été d'accord.

Monsieur R. HAMARD relève que c'est la position de Monsieur BELHOMME, il demande à quoi sert le Conseil s'il ne peut pas y avoir un débat même sur un point déjà étudié en Commission. Il demande ce que les Conseillers en pensent.

Monsieur BELHOMME déclare que ce qu'il gêne est la présence autour de la table d'une personne (élue et Présidente d'association).

Monsieur R. HAMARD précise que cette personne ne s'exprime pas et ne vote pas. Ce n'est plus le sujet. Madame le Maire semblait faire une forme d'ouverture. Il y a la Commission et il y a le Conseil ; il demande ce qu'en pensent les Conseillers individuellement.

(coupure micro). Mme Larcher quitte la salle. Quatre personnes de l'opposition marquent leur désaccord sur ce débat en quittant la salle.

M. R. STECK déclare que faisant partie d'Action Emploi et de Services Familles, même si la subvention ne sera votée que la prochaine fois, faisant partie du domaine social, il souhaite se retirer du vote.

Madame le Maire demande à Monsieur BELHOMME s'il maintient sa subvention à 130 €.

Madame CHERGUI déclare qu'elle fait partie de la Commission, cela a été voté ainsi, en effet, mais il y avait des arguments qui ne sont pas présentés ici. Elle n'est pas contre l'idée de faire droit à la demande de l'association.

Monsieur BELHOMME fait remarquer que les arguments ont été les mêmes pour l'AVIEL, il y avait une réserve financière importante (pas loin de 12 300 €). Si le souhait est de porter la subvention à 260 €, soit, mais la position qui a été prise initialement peut-elle vraiment mettre en danger l'association ? C'est la question qu'il pose à l'assemblée.

Madame le Maire répond que cela ne va pas mettre en danger l'association, il s'agit d'une question de principe.

Madame LARCHER revient.

Monsieur F. DUCOUTUMANY déclare qu'à partir du moment où il y a eu discussion en Commission, il ne voit pas pourquoi le travail de la Commission serait remis en doute.

Madame L. QUAGLIARELLA explique que nombreuses sont les associations qui ont des réserves, tout dépend du montant de la réserve et de ce qu'ils font de cet argent. Ici, il est question d'un tout petit montant et étant donné le travail de cette association, elle aurait votée pour.

Madame le Maire demande ce que propose Monsieur BELHOMME.

Monsieur BELHOMME rappelle qu'une Commission s'est positionnée et qu'il y a eu la semaine dernière une réunion d'information de l'ensemble de la majorité du Conseil municipal, il aurait été possible d'en discuter et d'en débattre mais cela n'a pas été le cas.

Monsieur ROYNEL déclare qu'imposer des règles, ce n'est pas toujours facile, mais si c'est le cas du litige cette année, l'année prochaine, il faut partir d'un règlement bien clair. Ainsi, ce type de discussion n'aura plus lieu d'être.

Monsieur BELHOMME indique que la présence d'une élue également Présidente d'association est gênante, ce qui ne remet nullement en question le travail réalisé.

Monsieur ROYNEL fait observer qu'il y a plein de Présidents et de Vice-Présidents autour de la table. Il réitère le souhait d'un règlement bien clair.

Madame le Maire s'adresse à Madame LARCHER, elle souligne l'excellent travail de l'association. Elle lui suggère, l'an prochain, d'avoir un projet qui puisse être financé ; cette année, cela semble compromis.

Madame le Maire confirme que les associations qui ont des réserves sont celles qui ont des salariés. Il faut avoir au moins 6 mois d'avance de salaires et de charges. C'est ce point qui permet de les différencier. Les associations qui n'ont pas de salariés doivent disposer d'un an de réserves. Madame LARCHER a beaucoup plus qu'un an devant elle. Madame le Maire lui demande la valeur de son budget.

Madame LARCHER aimerait donner des précisions mais elle n'a pas le droit de s'exprimer. Elle donne quelques informations : 6-7 manifestations dans l'année, des dons reçus, des bénévoles qui prélèvent sur leurs propres deniers pour acquérir des livres, c'est pour cela que le budget est si réduit.

Madame le Maire déclare que, dans ce cas, Madame LARCHER n'a pas besoin de subventions. Peut-être que l'association a besoin d'autre chose qu'un soutien financier.

Madame le Maire propose de reporter ce dossier et suggère une nouvelle discussion avec la Présidente afin d'examiner si le besoin exprimé peut être soutenu autrement que d'une manière financière. Subventionner des associations sans salariés qui ont des réserves n'a pas de sens.

Pour autant, le Conseil municipal soutiendra toujours les associations parce que ce sont des acteurs très importants à la fois en termes de temps consacré et d'initiative.

Monsieur R. STECK ajoute que quand il y a des associations qui ont besoin, un geste pour les aider est fait.

Madame le Maire précise que c'est exceptionnel. Il n'est bien entendu pas possible de laisser tomber des associations quand elles ont des problèmes.

Elle confirme le report de ce dossier.

Elle tient à souligner que les associations ont bien fourni les factures de l'année antérieure. C'est un progrès très appréciable dans la mesure où elles s'exposent à des contrôles mêmes pour de très faibles montants.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi de subventions municipales d'un montant de **39 720 € (report pour Accueil et Dialogue)**.

SECTEUR D'ACTIVITE VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Monsieur J. MATHIAU déclare ne pas participer au vote pour le Souvenir Français ni pour les Anciens Combattants d'Épernon.

Monsieur E. ROYNEL ajoute ne pas prendre part non plus au débat ni au vote.

Les propositions ont été examinées en Commissions Vie Culturelle les 23 mars et 5 avril derniers.

N° de Dossier	Associations	DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 25	E.V.T.	2 000 €
N° 26	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE D'ÉPERNON	2 500 €
N° 27	CPTCEE CLUB PHILATÉLIQUE	600 €
N° 32	ORCHESTRE D'HARMONIE D'ÉPERNON	9 750 €
N° 33	COMITÉ PAROISSIAL	3 000 €
N° 34	ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Section UNC d'Épernon « ACVG-UNC » dont subvention mémoire Subvention exceptionnelle Drapeau	1 250 €
		1 650 €
N° 35	COMITÉ JUMELAGE MAINTENON	500 €
N° 36	F.N.A.C.A.	534 €
N° 43	ÉPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS	4 330 €
N° 50	AME	4 600 €
N° 52	SUB THÉÂTRE	1 200 €
N° 58	SOUVENIR Français – Comité de Chartres	250 €
N° 73	RACINES CULTURELLES	1 200 €
N° 74	ESCALES BUISSONNIÈRES	1 200 €
TOTAUX		34 564 €

Madame QUAGLIARELLA explique que l'EVT avait demandé l'année précédente une subvention de 3 500 € plus une subvention exceptionnelle et cette année, ils ne demandent que 2 000 € : l'année précédente, ils avaient eu un souci avec leur chef de chœur ce qui a occasionné l'abandon de certains adhérents, ils ont eu aussi des concerts en moins. Ainsi, tous les frais qu'ils avaient prévus ne leur ont pas servi. En conséquence, ils demandent moins cette année puisqu'ils disposent de ressources suffisantes. En revanche l'année prochaine, ils ne demanderont pas 2 000 €, car ils ont besoin entre 3 000 et 3 500 € annuellement pour réaliser le nombre de concerts qu'ils veulent.

L'Atelier Chorégraphique a demandé 3 000 € cette année alors qu'ils demandent 2 500 € d'habitude. Cette demande d'augmentation n'étant pas motivée, elle n'est donc pas été acceptée.

En ce qui concerne le Comité Paroissial, il y a eu du débat. Pour la première fois, la demande a été très argumentée. Ils ont beaucoup de frais en chauffage, quasiment 24 000 €. 3 500 € paraissent beaucoup, mais les élus de la Commission n'avaient pas envie de ne pas répondre à leurs efforts en accordant 3 000 €.

Madame le Maire demande s'ils maintiennent toujours la température dans l'église.

Madame QUAGLIARELLA répond qu'ils essaient et demande à Monsieur STECK quel est le minimum dans l'église.

Monsieur STECK répond que la température ne doit pas chuter en dessous de 10-12 degrés ce qui fait qu'en hiver, le chauffage se déclenche en semaine même quand l'église n'est pas utilisée. Si ce n'était pas du tout chauffé, vu qu'elle est déjà en mauvais état, elle serait dans un état bien pire. C'est un chauffage au gaz.

Madame QUAGLIARELLA explique que pour les Anciens Combattants et Victimes de guerre, la subvention est laissée à 1 250 € avec une subvention exceptionnelle pour le drapeau à 1 650 €.

En ce qui concerne Épernon Patrimoine et Alentours, une petite ligne a été ajoutée. Une subvention exceptionnelle est mentionnée de 2 730 € : l'association, dans un esprit de progrès, souhaite développer le Musée afin qu'il puisse accueillir de nombreux publics et développer son activité. Ils ont donc envisagé de prendre un stagiaire de Master 2 en médiation culturelle pour développer la politique des publics, amener de nouveaux contenus pédagogiques, de visites, d'ateliers, etc. La Commission a accueilli cette très belle idée à bras ouverts, mais il est indiqué que c'était une subvention exceptionnelle en considérant que cela puisse durer peut-être quelques années, l'association devait gagner en autonomie. En ce qui concerne le Centenaire de la fin de la guerre 14-18, il y a 2 000 €. Il s'agit de l'acompte qui avait été voté au Conseil municipal de janvier. La totalité est 6 330 €.

En ce qui concerne Sub Théâtre, l'année précédente, il avait été demandé 1 100 €. Un peu plus est demandé cette année étant donné le travail qu'ils font et la baisse des subventions départementales depuis l'année dernière. La Commission propose 1 200 au lieu de 1 100 €.

Racines Culturelles demandent plus, mais la Commission a estimé que ce n'était pas suffisamment argumenté donc, le montant est maintenu à 1 200 €.

Pour Escales Buissonnières, un acompte de 1 000 € avait été versé en février. La demande étant à 2 200 € en tout, 1 200 € sont proposés.

Madame le Maire déclare que le budget étant contraint à 160 000 € de subventions plus les 30 000 € au CCAS, les dossiers présentés tardivement ne seront pas obligatoirement bien servis.

Madame C. CHERGUI déplore un manque d'explicitations. Elle veut pouvoir comprendre pour voter.

Madame le Maire lui demande ce qu'elle ne comprend pas.

Madame C. CHERGUI explique qu'elle aime bien la franchise, elle souhaiterait que M. Belhomme exprime pourquoi il ne semble pas être d'accord.

Monsieur BELHOMME explique qu'il ne comprend pas, car il présente des dossiers pour lesquels une diminution n'est pas acceptée, ailleurs, il y a des augmentations.

Madame le Maire tempère. Seul le Comité paroissial bénéficie d'une augmentation de 250 € et Sub Théâtre de 100 €.

Madame M. GAUTIER demande s'il a bien été vérifié que toutes ces associations n'avaient pas de réserves.

Madame QUAGLIARELLA répond qu'il peut y avoir des faibles réserves surtout chez les associations qui ont des salariés. C'est une question délicate, mais il n'y a pas de réserves conséquentes. Cela a été vérifié, il n'y a pas de problème.

Madame le Maire explique que les demandes de subventions sont examinées sous plusieurs angles : le budget de l'année, le budget passé à l'appui de tous les justificatifs. Ensuite, les réserves sont étudiées en fonction du budget annuel. Quand il n'y a pas de salariés, il faut quand même disposer d'un an d'avance. Quand il y a des salariés, il faut avoir au moins 6 mois de réserves. Tout le monde ne peut pas être traité de la même façon, mais il y a bien lieu d'examiner ces réserves. Quand une association demande une salle, si elle peut être accordée, il faut l'accorder à tout le monde au regard de la gratuité.

Il n'y a aucun droit acquis à subvention ; le refus n'a pas à être justifié. Mais elle souligne que ce n'est pas le but. Le but poursuivi est de soutenir les associations.

Ce sont des règles été apprises en formation.

Accord du Conseil municipal, à la majorité des membres présents pour l'octroi de subventions municipales d'un montant de **34 364 €**. Monsieur MATHIAU et Monsieur ROYNEL ne prennent pas part au vote.

Soit un total général tout secteur d'activités confondu de **97 454 €**.

Accord du Conseil municipal, à la majorité des membres présents pour l'octroi de subventions municipales d'un montant de **97 454 €**.

2.4 – Taux des Impositions : Rapporteur D. BOMMER

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote du taux d'imposition.

VU l'état 1259 COM (TH-TF) de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 communiqué par les Services Fiscaux,

CONSIDÉRANT les bases d'imposition 2018 suivantes :

	Rappel des Bases d'imposition 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Variations 2018/2017
Taxe Habitation	6 807 318	6 904 000	1,42 %
Taxe Foncière Propriété Bâtie	9 345 896	9 520 000	1,86 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	43 527	43 800	0,63 %

Compte tenu de ces informations, Madame BOMMER, Adjointe aux finances propose à l'assemblée de MAINTENIR les taux d'imposition pour 2018, comme suit, le produit attendu étant de 2 795 415 €.

	Rappel 2017	2018
Taxe Habitation	8,71 %	8,71 %
Taxe Foncière Propriété Bâtie	22,92 %	22,92 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	27,61 %	27,61 %

Détail des produits correspondants concernant les 3 taxes.

- Taxe d'habitation : 601 338 € ;
- Taxe foncière sur le bâti : 2 181 984 € ;
- Taxe foncière non bâti : 12 093 €

Ce qui fait un total de 2 795 415 €.

Monsieur STECK demande pour son information personnelle de combien les impôts ont augmenté les bases.

Madame BOMMER répond que la valorisation est de 1,012 %.

Madame RAMOND, Maire déclare qu'il y a quand même une augmentation des bases.

Monsieur STECK déclare que pour le bâti c'est 1,86 % ce qui veut dire qu'il y a quand 0,86 % d'augmentation ce qui n'est pas négligeable vu qu'il n'y a pas eu de grand immeuble ouvert.

Madame RAMOND, Maire répond qu'il y a des entreprises qui font des locaux supplémentaires. S'il y a des bases foncières aussi intéressantes, c'est grâce aux entreprises, il y a toujours des constructions de locaux, heureusement.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour les taux d'imposition.

2.5 – Créances éteintes : Rapporteur D. BOMMER

Conformément à l'ordonnance de la Commission de surendettement des particuliers du tribunal d'Instance de Chartres du 06/03/2018 et considérant la demande adressée par le comptable public d'éteindre une créance pour des dettes de restauration scolaire,

Madame BOMMER, Adjointe aux finances informe les membres du Conseil municipal qu'ils sont invités à se prononcer sur l'admission de créances éteintes selon la demande de la trésorerie du 31/01/2018 pour un montant de 157,75 €.

Madame RAMOND, Maire déclare qu'ils n'ont pas le choix, il faut accepter.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents pour l'admission de créances éteintes de 157,75 €.

2.6 – Autorisation de Programme et de crédits de paiements – Exercice 2018

Conformément au rapport d'orientations budgétaire présenté en Conseil municipal le 19 février 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les montants des crédits de paiements en fonction de l'avancée des opérations d'investissement identifiées par des autorisations de programmes,

CONSIDÉRANT que les autorisations de programme sont votées par le Conseil municipal par délibération distincte du vote du budget,

Madame BOMMER, Adjointe aux finances informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour réviser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

OBJET	AP initiale	AP Révisée s/2018	CP antérieurs utilisés	Reste à financer	CP 2018 Crédits ouverts au BP 2018	Reste à financer Ex.2019 et suivants
VOIRIE 1) Accès voirie résidence seniors	1 600 000	-500 000,00	1 014 611,49	85 388,51	85 388,51	0,00
EDUCATION JEUNESSE 2) Ecole maternelle Louis Drouet	3 100 000	160 000,00	2 990 072,03	269 927,97	269 927,97	0,00
CULTURE 3) Médiathèque	2 700 000		974 952,44	1 725 047,56	1 000 000,00	725 047,56

Accord du Conseil municipal, à la majorité des membres présents pour cette autorisation de programme. Abstention de Monsieur STECK.

2.7 – Révision des tarifs Prairiales 2018-2019 : Rapporteur L. QUAGLIARELLA

Madame QUAGLIARELLA, Adjointe à la culture informe l'assemblée que sa Commission vie culturelle qui s'est réunie le 5 avril 2018 propose de réviser les tarifs 2018-2019 des Prairiales, comme suit :

	2017-2018	2018-2019
CARTES PRAIRIALES		
Epernon	10,65 €	10,65 €
Extérieurs	16,00 €	16,00 €
PASS FAMILLE		
2 places pour la même représentation 1 adulte et 1 enfant moins de 18 ans au minimum sur spectacles repérés par logo	17,00 €	17,00 €
	6,50 €	6,50 €

TARIF A		
Plein tarif	39,00 €	39,00 €
Tarif réduit (-20%) (Carte Prairiales, demandeurs d'emploi, groupe et partenaires, 2de catégorie)	31,20 €	31,20 €
Tarif Jeune (13 à 25 ans) (- 50%)	19,50 €	19,50 €
Tarif Enfant (jusqu' à 13 ans) (- 75%)	9,75 €	9,75 €
TARIF B		
Plein tarif	26,50 €	26,50 €
Tarif réduit (-20%) (Carte Prairiales, demandeurs d'emploi, groupe et partenaires, 2de catégorie)	21,20 €	21,20 €

Tarif Jeune (13 à 25 ans) (- 50%)	13,25 €	13,25 €
Tarif Enfant (jusqu' à 13 ans) (- 75%)	6,60 €	6,60 €
TARIF C		
Plein tarif	16,10 €	16,10 €
Tarif réduit (-20%) (Carte Prairiales , demandeurs d'emploi, groupe et partenaires, 2de catégorie)	12,90 €	12,90 €
Tarif Jeune (13 à 25 ans) (- 50%)	8,05 €	8,05 €
Tarif Enfant (jusqu' à 13 ans) (- 75%)	4,00 €	4,00 €
TARIF D		
Plein tarif	8,00 €	8,00 €
Tarif Enfant (jusqu' à 13 ans) (- 50%)	4,00 €	4,00 €
ABONNEMENTS		
Eperon 5 spectacles au choix Carte Prairiales incluse	110,00 €	115,00 €
Extérieur 5 spectacles au choix Carte Prairiales incluse	130,00 €	135,00 €
CINÉMA		
Plein tarif	5,00 €	5,00 €
Tarif réduit (Carte Prairiales, demandeurs d'emploi, partenaires)	4,00 €	4,00 €
Tarif Jeune (jusqu' à 25 ans)	2,50 €	2,50 €
Carnet de 10 places		45,00 €
SCOLAIRES		
Spectacle vivant (gratuit 1 accompagnateur pour 10)	4,80 €	4,80 €
École et cinéma / Cinématernelle/ CinéPrairiales (gratuit 1 accompagnateur pour 10)	2,50 €	2,50 €

TARIFS BUVETTE	2017-2018	2018-2019
BOISSONS		
boisson froide verre 20 cl boisson chaude tasse café soluble 12 cl	0,50 €	0,50 €
boisson chaude tasse café dosette 12 cl	1,00 €	1,00 €

selon prix d'achat et disponibilité

boisson froide canette 33 cl	1,50 €	1,50 €
boisson chaude double dosette tasse 12 à 20 cl	-	2,00 €
boisson froide bouteille 50 cl	-	2,50 €
SNACKINGS		
sucré et/ou salé bonbons sachets sucettes,	0,50 €	0,50 €
sucré et/ou salé barres et bonbons chocolatées, nougats, mentos, tictac	1,00 €	1,00 €
sucré et/ou salé chips popcorn (sachet 100g) chewing gums	1,50 €	1,50 €
sucré et/ou salé biscuits sachet 60 g	-	2,00 €
sucré et/ou salé popcorn (maxi sceau 250 g)	-	2,50 €

*Pour toute demande de tarif préférentiel, il est impératif de présenter le justificatif correspondant (ou de joindre une copie par courrier).

*Les Prairiales se réservent le droit de refuser l'accès à certaines manifestations aux enfants de moins de 3 ans, même accompagnés, à titre préventif et afin, notamment de préserver leur capacité auditive.

Madame QUAGIARELLA, explique que Madame le Maire a demandé une augmentation équivalente à celle du coût de la vie. La commission a estimé qu'il était difficile d'augmenter le tarif de la catégorie A, déjà élevé. Aussi, la réflexion s'est portée sur :

- l'augmentation de 5 € sur les abonnements (tarif Sparnonien et tarif extérieurs) en intégrant une participation à la carte Prairiales, ce qui permettrait d'être presque indolore pour les gens qui viennent d'une manière moins fréquente et de ne pas avoir une hausse trop importante sur les abonnements.
- la création d'une régie publicitaire qui permettrait aux commerçants et aux entreprises sparnoniennes de faire de la publicité avant les séances de cinéma, ce qui occasionne des recettes.
- la création d'un carnet de 10 places pour le cinéma à 45 € au lieu de 50 € (demande des gens)
- l'utilisation de la partie de la salle au-dessus de la régie lorsque toute la salle est remplie, l'idée étant de faire un tarif réduit).

Pour le reste, c'est stationnaire, cela fonctionne bien donc, il faut garder le même élan et ne pas bouger les tarifs cinéma ni théâtre.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces tarifs.

Monsieur ROYNEL pose une question relative à la régie publicitaire et demande s'il y a des tarifs préférentiels pour les associations.

Madame QUAGIARELLA répond que le règlement n'est pas encore au point.

Madame RAMOND, Maire ajoute qu'il a raison, il y a beaucoup de monde au cinéma.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les tarifs tels que proposés.

III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ETUDE TRAVAUX PRAIRIALES

Monsieur STECK demande si un cabinet a été choisi pour les travaux d'isolation des Prairiales.

Madame RAMOND répond qu'il n'a pas été possible de trouver un assistant pour les conseiller en ce qui concerne la salle de spectacle. C. BOUCAYS, Directrice des Prairiales et T. DELANNOY, Directeur des Services Techniques préparent eux-mêmes un cahier des charges pour lancer l'appel à candidature relatif aux missions de maîtrise d'œuvre.

Madame QUAGIARELLA, Adjointe à la Culture précise que la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) ne donne pas de réponse.

MUR CIMETIERE

Monsieur STECK souhaite savoir ce qu'il en est de mur écroulé du cimetière sur 20 m ainsi que des concessions le long du mur.

Monsieur DUCOUTUMANY, Adjoint aux travaux précise qu'un devis de 29 000 € pour le mur a été reçu et que les travaux seront faits prochainement. Pour ce qui concerne les concessions, il n'a pas encore les informations. Il fera la point avec les services techniques et en rendra compte.

SALON COIFFURE RUE BOURGEOISE

Madame BREVIER demande si des informations sont connues de la mairie ce sur local car il lui a été signalé des mouvements d'occupation.

Madame le Maire précise que la commune n'est jamais mise au courant dans le cadre d'une location mais seulement pour les ventes.

MUSEE DES MEULES ET PAVES

Monsieur ROYNEL signale que le musée ouvrira le 1^{er} mai et invite le Conseil à son inauguration à partir de 17 H. Il précise que s'y tiendra une exposition sur l'armistice de la guerre 14-18 qui sera le seul temps fort de la saison. Les expositions artistiques reprendront l'année prochaine à la demande des adhérents.

TRAVAUX RUE DU PRIEURÉ SAINT-THOMAS

Madame RAMOND, Maire demande à Monsieur DUCOUTUMANY de donner des informations sur la rue du Prieuré.

Monsieur DUCOUTUMANY explique que des travaux vont avoir lieu rue du Prieuré du 14 mai jusqu'à fin septembre avec une importante déviation travaillée par le Conseil départemental. La rue sera complètement bloquée à la circulation jusqu'à fin juillet car le SIARE va procéder à la réhabilitation des canalisations d'eaux usées se trouvant au milieu de la route. L'entreprise devra organiser son travail en fonction des horaires de passage des bus scolaires, une déviation étant impossible. Selon l'avancée du chantier, des facilités d'accès à leur domicile et de stationnement seront prévues pour les riverains. Une trentaine de véhicules maximum stationnant dans cette rue pourront stationner sur le parking de la piscine et les abords. Une information sera faite le plus tôt possible mais il précise qu'il y aura forcément des gênes, notamment pour les commerçants et le cabinet de kinésithérapie sachant que des facilités de passage seront prévus pour les ambulances.

PARKING DE LA REGRATTERIE

Monsieur DUCOUTUMANY précise que les travaux d'enrobés sont prévus le 17/04/2018. Il ne restera que le marquage et la mise en place des barrières.

Monsieur ROYNEL demande si le nombre de places sera inférieur.

Monsieur DUCOUTUMANY répond que 2 à 3 places de stationnement seront perdues en raison des places de stationnement PMR dont les normes sont à respecter et de l'aménagement sécuritaire central.

Monsieur ROYNEL demande si le tarif des amendes change.

Monsieur DUCOUTUMANY répond que rien ne change. Il précise toutefois que depuis le 1^{er} janvier les amendes pour le stationnement non réglementé sont passées de 17 € à 35 €.

TRAVAUX RUE DU PRIEURÉ SAINT-THOMAS

Monsieur MATHIAU revient sur les travaux de la rue du Prieuré Saint-Thomas pensant à la fête de la Saint-Fiacre qui se déroule chaque année en septembre.

Monsieur DUCOUTUMANY répond que la fin des travaux est prévue fin septembre mais une partie de la circulation sera possible fin juillet. Il faudra regarder de plus près.

Madame le Maire revient sur les déviations et explique qu'elles partiront de Maintenon, Nogent-le-Roi et dans l'autre sens, à partir de Gazeran. Elle précise que tout monde pourra s'apercevoir de la nécessité du contournement réclamé depuis longtemps.

ENQUETE DE LA PLACE A. BRIAND

Madame RAMOND demande à Madame GAUTIER le nombre exact de réponses reçues.

Madame GAUTIER précise qu'il y en a eu 70 par écrit et 198 sur le site. Elle lance à ce sujet un appel pour faire savoir que les associations sparnoniennes sont invitées à accepter de mettre cette enquête sur leurs réseaux sociaux.

CONTRAT SICTOM

Madame GAUTIER informe l'assemblée du changement de contrat de collecte à partir du 1^{er} juin avec la même entreprise. Elle précise qu'il n'y aura pas de modification des jours et heures de collecte. Un calendrier a été établi jusqu'au mois de juin, un autre sera effectué à compter du mois de juin jusqu'à la fin de l'année.

Par ailleurs, une augmentation des taxes sur les ordures ménagères est prévue et sera étalée sur 7 ans. Elle sera calculée au nombre d'habitants et plus sur les bases en raison d'une différence importante entre le secteur de Rambouillet et Epernon. Une unification des tarifs était incontournable. Elle précise qu'en tant que déléguée du SICTOM, elle-même et Madame BOMMER se sont abstenues lors du vote de cette augmentation.

DEROULEMENT DE LA CEREMONIE DU 8 MAI

Monsieur MATHIAU informe l'assemblée que la cérémonie se déroulera au monument aux morts à 10h, suivie d'une messe à 11h et d'un pot aux Pressoirs vers 12h.

PETITES CITES DE CARACTERE

Monsieur ROYNEL rappelle que dans le cadre de la convention de « Petites Cités de Caractère » qui vient d'être signée, il avait été évoqué de mettre en valeur la crypte de l'Eglise. Il sollicite à cet effet qu'un système sécurisé, identique à celui du passage souterrain des Pressoirs soit installé avec un éclairage à LED et une plaque vitrée.

Madame le Maire note sa demande qui sera étudiée et budgétée.

Prochain Conseil municipal : lundi 14/05/2017 à 20h30

Ordre du jour épuisé à 23H00

Vu, la secrétaire de séance

Vu, le Maire